



avec le soutien du
CODIFAB
comité professionnel de développement
des industries françaises de l'ameublement et du bois

BRÈVES | AMEUBLEMENT

I N° 78 | Janvier 2020

EDITO

Bonne Année,

Comme pour toute nouvelle année, chacun aimerait connaître ce qu'elle va lui réserver de bon. De quoi va-t-elle être faite ?

FCBA, comme toute entreprise cherche également à le savoir. Cependant, avec notre objectif de diffusion d'information, nous devons partager avec vous les éléments qui nous paraissent le plus pertinents.

C'est pourquoi, puisque nous n'avons pas de boule de cristal, nous lisons de nombreux rapports de prospective.

Aujourd'hui, nous partageons avec vous un rapport disponible sur le web qui ne donne pas les tendances de l'année, non, nous changeons de décennie, aussi, nous vous livrons les tendances de la décennie.

Vous y trouverez 100 tendances pour le futur, sur le nombre, quelques-unes seront forcément exactes !

Encore, bonne année et bonne lecture, surtout. Rapport [ici](#).

Pour en savoir plus : valerie.gourves@fcba.fr

REGLEMENTATION

• Règlement REACH : mise à jour de la liste des SVHC

Le 16 janvier l'ECHA a publié sur son site une mise à jour de la liste des SVHC en ajoutant 4 substances supplémentaires, dont le Phtalate de Diisohexyl (CE 276-090-2 / CAS 71850-09-4). Cette liste comporte désormais 205 substances.

Pour rappel, les substances incluses dans la liste candidate ne font pas l'objet, à ce titre, d'une interdiction ni d'une restriction, et peuvent continuer à être mises sur le marché.

Cependant, pour ce qui concerne les substances contenues dans des articles (donc des meubles par exemple ou des aménagements), dès lors que la concentration de la substance contenue dans l'article est supérieure à 0,1% masse/masse :

- ✓ Les fournisseurs d'articles doivent fournir à leurs destinataires (utilisateur industriel ou professionnel, ou un distributeur) des informations suffisantes dont ils disposent pour permettre l'utilisation dudit article en toute sécurité, comprenant au moins le nom de la substance (Article 33 du règlement REACH). De plus sur demande des consommateurs, des informations pertinentes doivent être fournies dans les 45 jours qui suivent la réception de la demande.
- ✓ Les producteurs ou importateurs d'articles doivent notifier à l'ECHA la présence d'une substance dans les articles qu'ils produisent ou importent, s'ils en produisent ou fabriquent plus d'une tonne/an (Article 7.2 du règlement REACH)

L'avis français qui reprend la liste des substances candidates à l'autorisation (substances dites SVHC), a été publié au JORF avant cette dernière mise à jour, le 24 décembre 2019.

• Projet de loi économie circulaire

Le 8 janvier 2020, la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire s'est réunie. Elle est parvenue à un accord.

Ce texte prévoit notamment :

- ✓ La création de nouvelles filières REP ou l'extension de celles existantes (REP emballages étendue aux emballages "non ménagers", création de REP pour les déchets du bâtiment, les articles de sport et de loisir, les jouets, etc.),
- ✓ De nouvelles obligations en matière d'information, notamment sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets proposés à la vente (art. 1^{er}),
- ✓ La réparabilité des équipements électriques et électroniques (art. 2), le tri (art. 3) et la disponibilité des pièces détachées nécessaires à la réparation de certains équipements (art. 4).

Le texte sur lequel le gouvernement a engagé une procédure accélérée a été adopté en 1^{ère} lecture par le Sénat le 27 septembre 2019 et par l'Assemblée nationale le 20 décembre 2019. Il doit désormais faire l'objet d'une relecture finale et devrait être définitivement adopté fin janvier 2020.

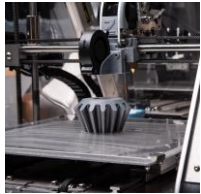
CONTACT
Anne Sacalais
anne.sacalais@fcba.fr

NORMALISATION

Chaque année, le Bureau de Normalisation Bois Ameublement publie un rapport de situation sur la normalisation en ameublement à l'échelle française, européenne (CEN/TC 207) et internationale. Ce document très complet vous permet de mesurer tous les travaux de normalisation qui ont été conduits en 2019 et d'identifier des enjeux à court terme pour la profession. Le rapport est disponible sur demande.

CONTACT
Frédéric Henri
frederic.henri@fcba.fr

SAVE THE DATE



TECHNOV' : un événement sur le thème de l'impression 3D : le 18 mars 2020 à FCBA (Champs-sur-Marne), de 14h à 18h

Qu'est-ce que la fabrication additive et comment peut-elle favoriser l'innovation en entreprise ? Les technologies de fabrication numérique se développent à grande vitesse et sont encore parfois méconnues des entreprises (artisanales ou industrielles). Nouveaux matériaux, nouvelles machines, nouveaux logiciels, nouveaux usages : ce sont autant de possibilités qui s'offrent aux industriels pour innover... Venez découvrir lors de cette demi-journée une exposition et des conférences.

Participation gratuite mais inscription obligatoire avant le 6 mars : [formulaire d'inscription](#)

CONTACT
Justine Rouger
justine.rouger@fcba.fr



Economie circulaire et Panneaux dans l'aménagement des espaces de vie : le 12 mai 2020 à Paris !

Les panneaux dérivés de bois sont largement utilisés en ameublement et en agencement. Pour en faire le matériau de demain, de nombreux défis sont à relever pour basculer vers une économie circulaire. Réservez la date du 12 mai 2020 pour échanger sur les dernières initiatives en matière de production et consommation responsables et sur la seconde vie de ces matériaux.

Réservez votre place : [formulaire d'inscription](#)

CONTACT
Emilie Bossanne
emilie.bossanne@fcba.fr

ACTUALITES DES PROJETS / ON A LU POUR VOUS



Veille réglementaire : exportation de meubles vers la Chine et la Suisse

Chaque année, FCBA apporte un éclairage sur les réglementations à respecter pour pouvoir exporter un produit à l'étranger. En 2019, FCBA a traité le cas de 2 pays : la Suisse et la Chine (révision n°2).

Les documents sont disponibles sur demande.

CONTACT
Anne Sacalais
anne.sacalais@fcba.fr



Traçabilité : enquête terrain

En 2019, FCBA a mené une étude sur la traçabilité des panneaux à base de bois utilisés en ameublement.

Objectif : comprendre quelles données sont échangées et sous quels formats, entre les fournisseurs, les fabricants et les distributeurs. Les résultats de cette étude permettront en 2020 de proposer un format et un contenu homogènes pour faciliter les échanges de données dans la chaîne de valeur.

Le rapport est disponible sur demande.

CONTACT
Anne Sacalais
anne.sacalais@fcba.fr

APPELS A PROJETS / OPPORTUNITES

▪ Appels à projet national ADEME

- [PERFECTO 2020 : Amélioration de la performance environnementale des produits et des modèles économiques](#)

Objectif : faire émerger une offre de produits, biens, services et procédés à plus faible impact environnemental, grâce à la mise en œuvre d'une démarche d'**écoconception** et/ou à un **changement de modèle économique** de l'entreprise

Aide financière : 50 à 70k€

Date limite : 12/03/2020

- [TPE & PME Gagnantes sur tous les coûts](#)

Démarche volontaire de 12 mois pendant lesquels l'entreprise bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour réaliser rapidement des économies durables, en réduisant les pertes en énergie, matière, déchets et eau.

Date limite : 15/06/2020

▪ **Région Bourgogne-Franche-Comté**

- [ADEME – Accélérateur à projet économie circulaire](#)

8 volets sont pris en compte dans cet appel à projets dont : écologie industrielle et territoriale, **éco-conception des biens** et des services, **économie de la fonctionnalité**, allongement de la durée d'usage – réemploi, réparation, réutilisation, recyclage et valorisation

Aide financière : 25% à 70% selon la taille de l'entreprise et le type de projet (recherche industriel ou développement expérimental)

Date limite : 20/03/2020 & 18/09/2020

▪ **Région Pays de Loire**

- [R&D collaborative Pays de la Loire 2020](#)

Les projets attendus sont des projets de R&D collaboratifs (labellisés par un pôle de compétitivité ligérien) conduits par un consortium qui rassemble au minimum 3 partenaires. Les projets devront viser la mise au point de produits, de services ou encore de procédés innovants qui auront un impact en termes de création d'activités et de création d'emplois.

Date limite : 31/03/2020 & 30/06/2020

Aide financière : 30% à 60% selon la taille de l'entreprise (budget du projet de 1M€ maximum.)

- [AMI Industrie du futur](#)

Les initiatives présentées dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt porteront sur des actions de modernisation d'un outil/process de production, et notamment : **automatisation, organisation industrielle, optimisation des consommations, fabrication additive, numérisation, qualité produit, opérateur du futur...**

Date limite : 30/04/2020 & 31/08/2020 & 31/12/2020

Aide financière : selon nature du projet (diagnostic - test - déploiement)

▪ **Région Occitanie**

- [Parcours régional d'accompagnement des entreprises vers l'Industrie du Futur](#)

Bénéficier d'une offre d'accompagnement (prestataire référencé par la Région) leur permettant d'identifier leurs leviers de compétitivité, de croissance et d'attractivité, et de s'engager dans un processus de transformation significatif vers l'Industrie du Futur.

Parcours de 5 à 25 jours

Aide financière : jusqu'à 50%

▪ **Région Ile-de-France et/ou Normandie**

- [Booster Bois Biosourcés](#)

Il vise à identifier des projets innovants pour les accompagnements dans l'identification de financements et leur trouver des terrains d'expérimentation in situ.

Aide financière : /

Date limite : 03/04/2020

▪ **Région PACA**

- [SUD Accélérateur](#)

Il vise notamment à adresser 4 enjeux pour les entreprises sélectionnées : anticiper et maîtriser l'évolution de son modèle économique, identifier et actionner ses leviers de croissance, développer ses ressources et ses compétences, organiser son entreprise et financer son développement.

Date limite : 14/03/2020

▪ **Région Nouvelle Aquitaine**

- [Responsabilité Sociétale des Entreprises en Nouvelle-Aquitaine](#)

Il vise à inciter les entreprises à s'engager dans une **démarche de RSE** suivant les lignes directrices de la norme ISO 26000 avec 2 volets : mettre en place une démarche de RSE et réaliser une évaluation selon les labels Engagé RSE ou Lucie 26000

Date limite : 29/02/2020

Aide financière : 50%

▪ **Région AURA**

- [R&D Booster](#)

Il vise à promouvoir les **projets collaboratifs de R&D** (a minima deux entreprises et un organisme de recherche et de diffusion des connaissances) en réponse à un **enjeu de développement de nouveaux produits, procédés ou services**

Date limite : 30/03/2020

Aide financière : 60% des dépenses éligibles

- [PIA 3 - Accompagnement et transformation des filières](#)

Le Dispositif vise à renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures de recherche appliquée partagés, l'échange de données et d'informations, le partage des visions technologiques et de marché, ainsi que l'initiation de démarches commerciales partagées. Le projet doit s'inscrire dans un des huit domaines d'excellence (DOMEX) de la région AURA dont : **Industrie du futur et production industrielle ; Santé ; montagne et tourisme.**

Date limite : 31/03/2020

Aide financière : 500k€ à 2M€ max (budget éligible minimum de 1 M€)

- [Financer mon investissement productif "Industrie du futur"](#)

Aide pour financer des investissements avec de **nouvelles technologies** liées notamment aux procédés de fabrication et à l'organisation industrielle en matière de numérique, robotisation et ligne de fabrication intelligente

Date limite : 26/02/2020

Aide financière : 10% à 30% selon la taille de l'entreprise (aide maximale de 490 000 €)

CONTACT

Emilie Bossanne

emilie.bossanne@fcba.fr

Focus sur une activité de FCBA



NF Environnement Ameublement

La certification NF environnement Ameublement existe depuis 1991 et vise à identifier les produits les plus vertueux en matière de prise en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie des produits. 48 entreprises sont déjà titulaires de cette certification.

Chaque révision du référentiel est l'occasion de réévaluer la pertinence des exigences en cours et d'identifier de nouvelles exigences. La prochaine révision prévue en 2020 travaillera notamment sur des aspects liés à la qualité de l'air, la présence de HAP dans les plastiques ou encore les emballages.

De plus en plus cette certification est reconnue dans les marchés publics mais aussi par des labels liés au bâtiments tels que BREAM ou LEED.

Il est aussi reconnu dans les critères d'éco-modulation du barème des éco-organismes ECO-MOBILIER et VALDELIA.

CONTACT

Benoît Livolsi

benoit.livosli@fcba.fr

AGENDA

Dates des salons et ou évènements de la profession sur les prochains mois

Salons 2020

Janvier

- 13 au 19 – IMM à Cologne (All)
- 19 au 22 – The January Furniture Show à Birmingham (UK)
- 24 au 27 – HOMI à Milan (Ita)

Février

- 04 au 08 – Stockholm Furniture Fair (Suè)
- 04 au 06 – ZOW à Bad Salzuflen (All)

Mars

- 01 au 03 – KBB à Birmingham (UK)
- 10 au 12 – Workspace Expo à Paris
- 20 au 22 – Salon de l'Habitat au Mans
- 22 au 25 – Franchise Expo à Paris
- 25 et 26 – Autonomic Atlantique à Bordeaux
- 31/03 au 01/04 – BIM World à Paris

A NOTER

FCBA INFO

Magazine d'informations en ligne pour les professionnels

<http://www.fcba.fr/fcbainfo>

Derniers articles FCBA INFO

Novembre 2019 : [Qualité de l'Air](#)

[Intérieur : Actualités](#) par Valérie

Gourvès et Christophe Yrieix

Octobre 2019 : [Aménager un espace](#)

[\(collectif\), les bons conseils à prendre](#)

[en compte](#) par Valérie Gourvès

Abonnez-vous en ligne gratuitement

via le formulaire

FORMATIONS FCBA

Consultez notre catalogue en ligne:

<http://formation.fcba.fr/>

ainsi que [l'agenda des formations](#) |

[Les nouveautés 2020](#)

Version papier sur demande à formation@fcba.fr